DISIC

L'Etat plateforme & Identité numérique

ou

comment concevoir les services publics numériques autrement

Service Architecture & Urbanisation de la DISIC

Synthèse du 12 novembre 2014 (V3.2 projet)

Contribution ouverte à commentaire

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

DISIC

Etat plateforme & Identité Numérique

1. La stratégie plateforme
2. Quelques grands principes d'architecture
3. Univers fédéré d'API
4. Les co-constructeurs
5. Identité numérique et France Connect
6. Synthèse
7. Annexes

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

Stratégie plateforme
ou la réponse à « Vers un Etat plateforme ? »*

« Il est […] inévitable que [*la révolution numérique*] vienne finalement ébranler une manière ancienne de concevoir le management, l'organisation, l'exercice du pouvoir et, finalement, l'Etat lui-même. »*

de ce fait

« L'Etat plateforme s'impose […]. Nul ne peut-être certain d'être toujours le plus innovant, mais il est possible de s'organiser pour attirer les innovateurs sur une plateforme. »*

Le « Transformational Government Framework** » et l'approche « Government as a Plateform ***» sont utilisées par plusieurs Etats et synthétisent les meilleures pratiques du moment sur ces approches « plateforme ».

* Dans « L'âge de la multitude » de Nicolas Colin et Henri Verdier (chapitre 5)
** Standard mis en place par l'OASIS : https://www.oasis-open.org/committees/tgf/
*** Décrit dans l'ouvrage de Tim Oreilly en 2010 http://chimera.labs.oreilly.com/books/1234000000774/ch02.html

Contribution ouverte à commentaire

Etat plateforme & Identité numérique
Une combinaison d'enjeux incontournables (1/7)

- Focaliser la conception des services publics autour des besoins et des situations des usagers quel que soit le canal.
- Admettre la donnée comme un bien commun en facilitant sa circulation et en redonnant à l'usager la maîtrise des données échangées quand il s'agit d'informations personnelles.
- Favoriser l'émergence de véritables écosystèmes, auto-organisés, ouverts à tous les acteurs publics, associatifs ou privés.
- Cadrer la diversité des choix technologiques et des architectures.
- Susciter le changement de paradigme dans la conduite des projets et des transformations.
- Décliner en tant qu'acteur plusieurs démarches lancées au niveau international.

Contribution ouverte à commentaire

Etat plateforme & Identité numérique
Une combinaison d'enjeux incontournables (2/7)

- Focaliser la conception des services publics numériques autour des besoins et des situations des usagers, avec leur participation et quel que soit le canal (i.e. « multicanal » et « crosscanal » : web, téléphone intelligent, guichet, téléphonie,…), en offrant une image cohérente de l'administration afin de masquer la complexité de son organisation.

  Tout en facilitant la prise en compte rapide des mesures de simplification décidées (exemples : « Dîtes-le-nous-une-fois » ou la « Déclaration Sociale Nominative »)

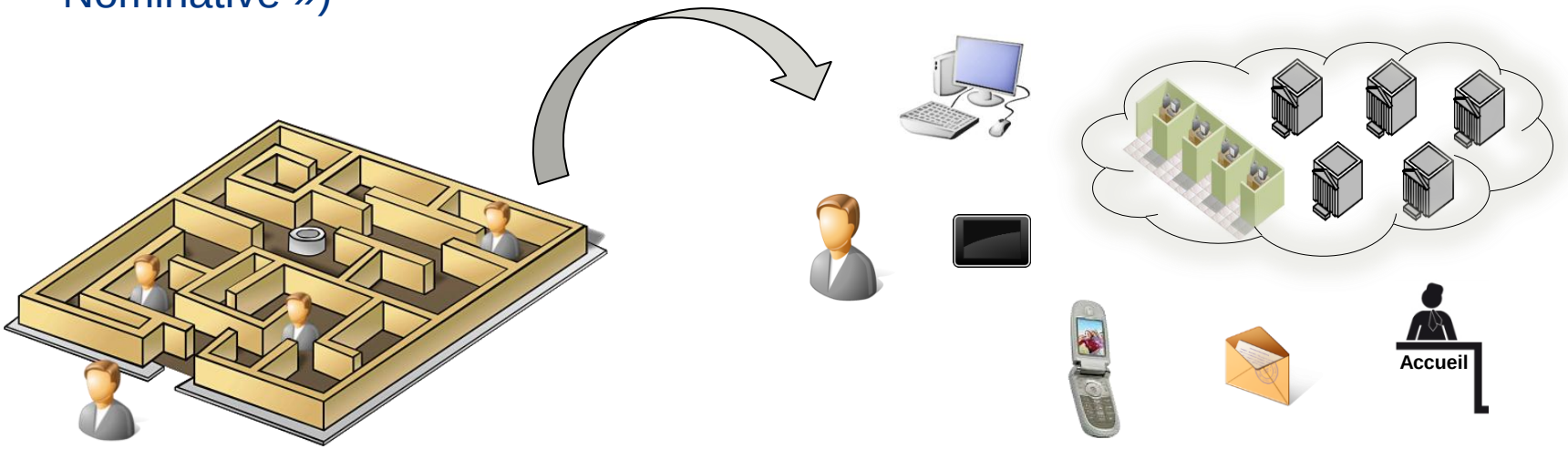

Contribution ouverte à commentaire

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

Etat plateforme & Identité numérique
Une combinaison d'enjeux incontournables (4/7)

- Admettre la donnée comme un bien commun en facilitant sa circulation entre administrations et en redonnant à l'usager la maîtrise des données échangées quand il s'agit d'informations personnelles…

- … ce qui impose de disposer d'une mécanisme d'identification et d'authentification numérique des usagers reconnu par les fournisseurs de service public.

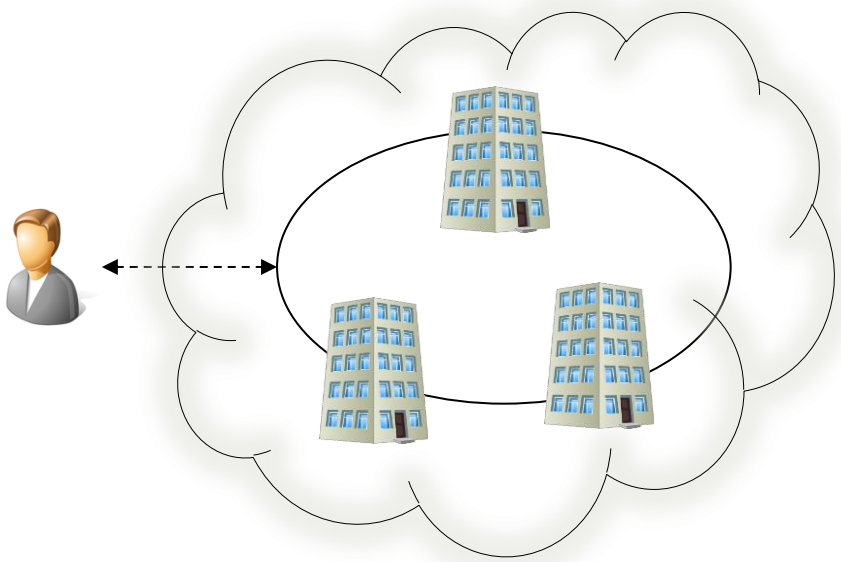

Créer les conditions de confiance grâce à la robustesse et la sécurisation des dispositifs et systèmes mis en place

Contribution ouverte à commentaire

Etat plateforme & Identité numérique
Une combinaison d'enjeux incontournables (3/7)

- Favoriser l'émergence de véritables écosystèmes auto-organisés ouverts à tous les acteurs publics, associatifs ou privés :

  - Avec une approche globale collaborative, permettant l'enrichissement de l'offre de services impliquant :

    - Les administrations centrales,
    - Les opérateurs (notamment sociaux),
    - Les collectivités locales et territoriales,

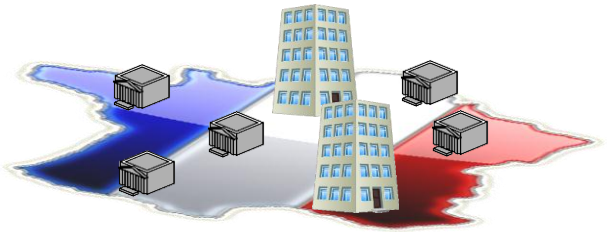

  - ouverte aux :

    - Industriels,
    - Entreprises innovantes,
    - Acteurs du monde associatif,

  - En accordant un rôle central aussi bien aux usagers qu'aux agents.

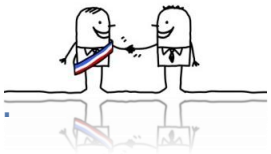

Pour un Etat plus collaboratif …

Contribution ouverte à commentaire

Etat plateforme & Identité numérique
Une combinaison d'enjeux incontournables (5/7)

- Cadrer la diversité des choix technologiques et des architectures en faisant rapidement des choix communs, incontestables et s'imposant naturellement à tous :
  - Cadre commun d'architecture,
  - Référentiel (ou règles) d'interopérabilité,
  - Standards du Web sans pour autant remettre en cause les mécanismes d'interopérabilité déjà utilisés par ailleurs qui devront évoluer à leur rythme,
  - Espace de co-construction ouvert à tous les acteurs,

- … sans remettre en cause les choix technologiques des systèmes existants, et en leur définissant une trajectoire d'alignement.

Contribution ouverte à commentaire

Etat plateforme & Identité numérique
Une combinaison d'enjeux incontournables (6/7)

- Susciter des changements de paradigmes méthodologiques dans le pilotage des projets et l'évolution du système d'information de l'Etat :
  - ❑ S'attaquer aux « irritants » les plus sensibles pour les usagers ;
  - ❑ Investir progressivement en accord avec les priorités de la politique de modernisation et d'efficacité de l'action publique (simplification, rationalisation, qualité de service, optimisation et rationalisation des dépenses, ….) ;
  - ❑ Faciliter l'émergence d'initiatives éligibles à une démarche en mode « start-up » ;
  - ❑ Imposer la logique de mutualisation et de partage (« share & reuse ») ;
  - ❑ Lancer des phases d'expérimentation qui tolèrent l'échec ;
  - ❑ Accepter de revoir plus régulièrement les priorités d'investissement.

Pour un Etat plus agile …

Contribution ouverte à commentaire

Etat plateforme & Identité numérique
Une combinaison d'enjeux incontournables (7/7)

- Décliner et s'appuyer sur plusieurs démarches internationales comme :
  - PSI* : Public Sector Information,
  - ISA* : Interoperability Solutions for European Public Administrations,
  - eIDAS* (règlement de l'UE) : Electronic Identification and Signature,
  - Tout ce qui a trait à l'ouverture et à l'échange des données publiques ;

- En collaboration avec les autres organismes impliqués de l'Etat (ANSSI, SGAE, ANTS, …).

En respectant aussi bien les contraintes de sécurité du système d'information et de protection des personnes, sans hésiter à faire bouger les lignes en étroite collaboration avec l'ANSSI et la CNIL.

* cf. annexes pour détail

Contribution ouverte à commentaire

Etat plateforme & Identité numérique
S'inscrire dans une volonté politique et opérationnelle forte

- Faciliter considérablement la vie courante des citoyens et des entreprises en répondant au choc de simplification :

Premier ministre
Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique

faire simple
Innovons, simplifions

- Améliorer de manière drastique l'efficacité des services publics.
- Créer des gisements de productivité nécessaires pour répondre aux besoins d'économie de fonctionnement des administrations, notamment en valorisant les bonnes pratiques et les dispositifs reconnus.
- Accélérer la mise en œuvre technique des mesures décidées.
- Optimiser les budgets informatiques de développement et de support, tout en modernisant le système d'information de l'Etat et en réduisant la dette technique.
- … Et contribuer à la mise en œuvre en France de « l'Open Government ».

Contribution ouverte à commentaire

Etat plateforme & Identité numérique
La démarche : quatre chantiers principaux lancés

- Définir un cadre (règles) d'architecture des systèmes d'information développés par l'Etat, les opérateurs ou les partenaires apte à répondre aux grands enjeux de la stratégie plateforme et qui s'applique à tous.

- Offrir un mécanisme d'identité numérique des usagers baptisé France Connect – véritable chaîne de confiance - facilitant l'accès aux différents services offerts, permettant le suivi ou le contrôle par l'usager des échanges de données le concernant et garantissant la confidentialité des informations (« privacy »).

- Encourager et valoriser :
  - l'exposition des données détenues par les administrations,
  - la mutualisation de services.

- Soutenir la fabrication en mode agile de nouveaux services innovants et répondants aux besoins des usagers ainsi qu'aux décisions de simplification.

Décliner la stratégie plateforme par grand domaine d'intervention : l'éducation, la santé, la protection sociale, l'emploi, le secteur local (en collaboration avec les collectivités), …

Contribution ouverte à commentaire

DISIC

Etat plateforme & Identité Numérique

1. La stratégie plateforme
2. Quelques grands principes d'architecture
3. Univers fédéré d'API
4. Les co-constructeurs
5. Identité numérique et France Connect
6. Synthèse
7. Annexes

Quelques grands principes d'architecture
Les principaux échanges d'informations (1/2)

- **Au-delà de l'optimisation des processus métier associés à chaque service public numérique, leur simplification passe principalement par l'automatisation des échanges d'informations entre les organismes qui détiennent les données (Fournisseurs de données) et ceux qui délivrent les services (Fournisseurs des services).**

- **Deux mécanismes d'échanges de données non exclusifs l'un de l'autre sont pris en compte par l'Etat plateforme :**

  - Soit les fournisseurs de services accèdent directement via des interfaces (API et/ou HUB) aux fournisseurs de données (cf. (2) dans le schéma suivant) ;
  - Soit l'usager dispose déjà des informations « certifiées » mises à disposition par les fournisseurs de données, qu'il remet lui-même aux fournisseurs de services qui les demandent (cf. (3) puis (1) dans le schéma suivant) :

    - Par exemple, pour un usager qui demande une place en crèche pour un enfant, et dont les tarifs dépendent du niveau d'imposition, soit l'usager envoie lui-même au service de la petite enfance de la commune un avis d'imposition dématérialisé émis par la DGFiP, soit le service de la petite enfance accède directement aux informations requises via une interface proposée par la DGFiP sous réserve d'avoir identifié et authentifié correctement l'usager.

Contribution ouverte à commentaire

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

Quelques grands principes d'architecture
Les principaux échanges d'informations (2/2)

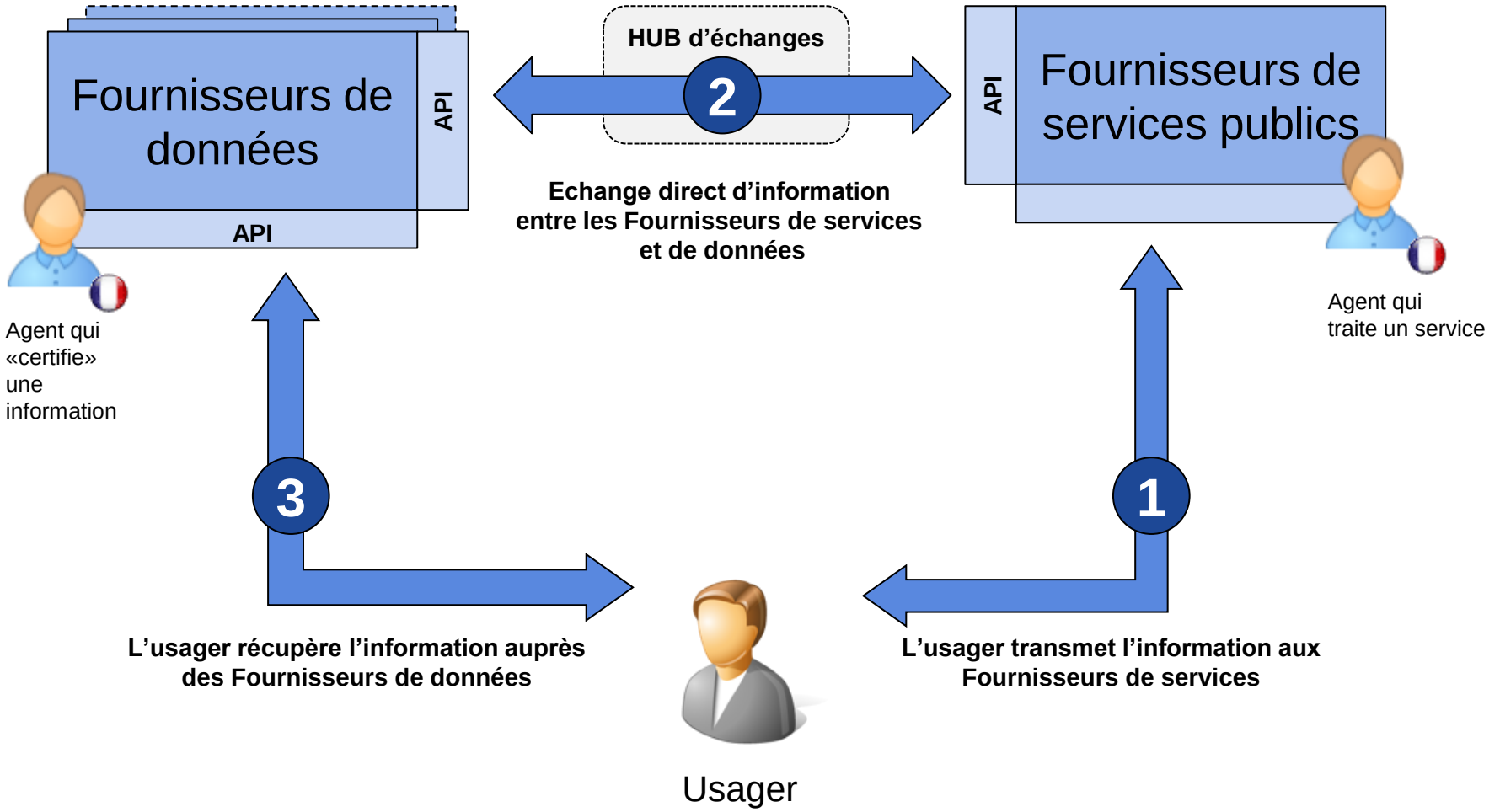

Contribution ouverte à commentaire

Quelques grands principes d'architecture
Exemple : Marché Public Simplifié (MPS)

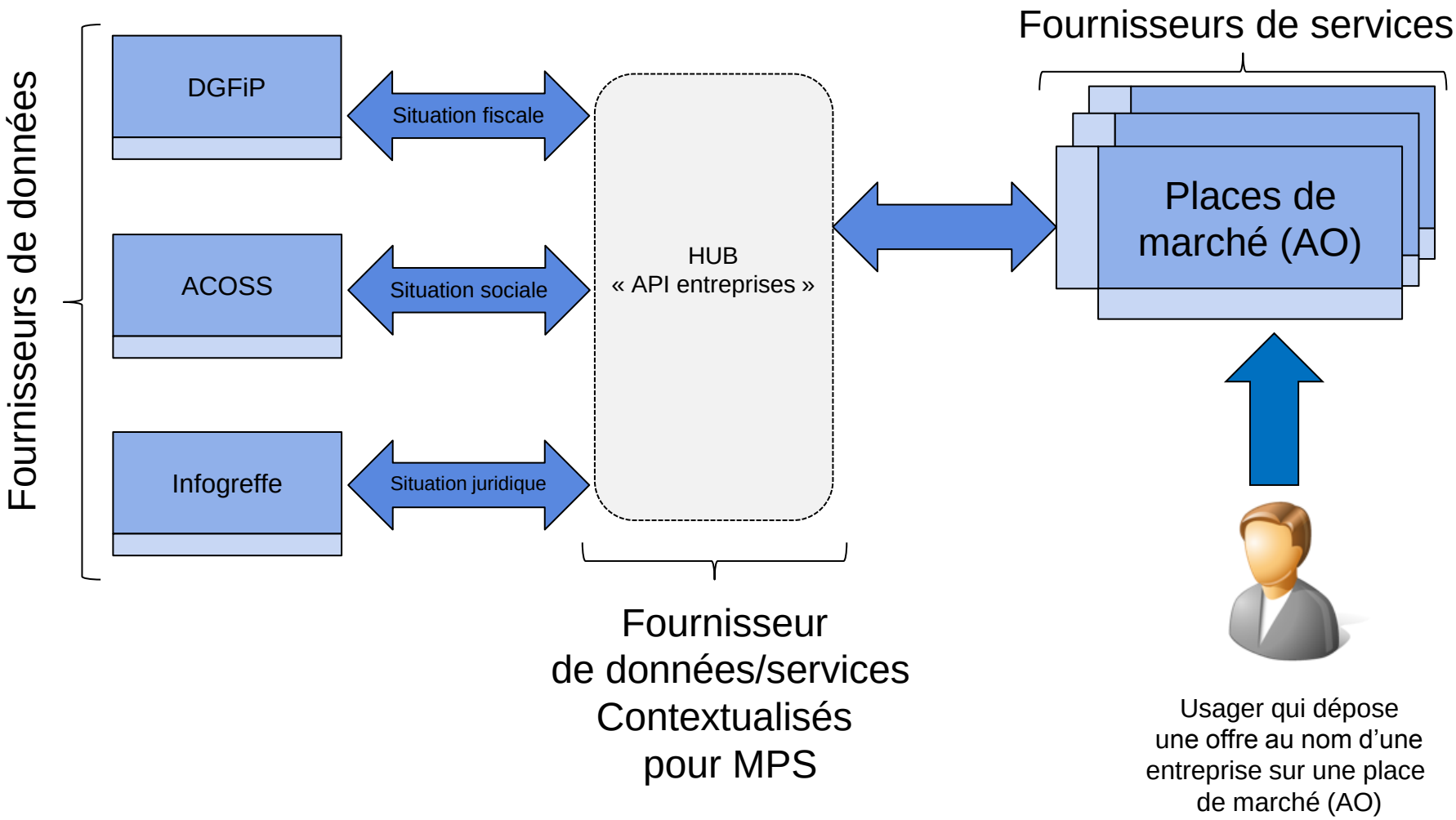

AO = Appel d'Offre

Contribution ouverte à commentaire

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

Quelques grands principes d'architecture
Les interactions principales (1/3) (Cf. commentaires pages suivantes)

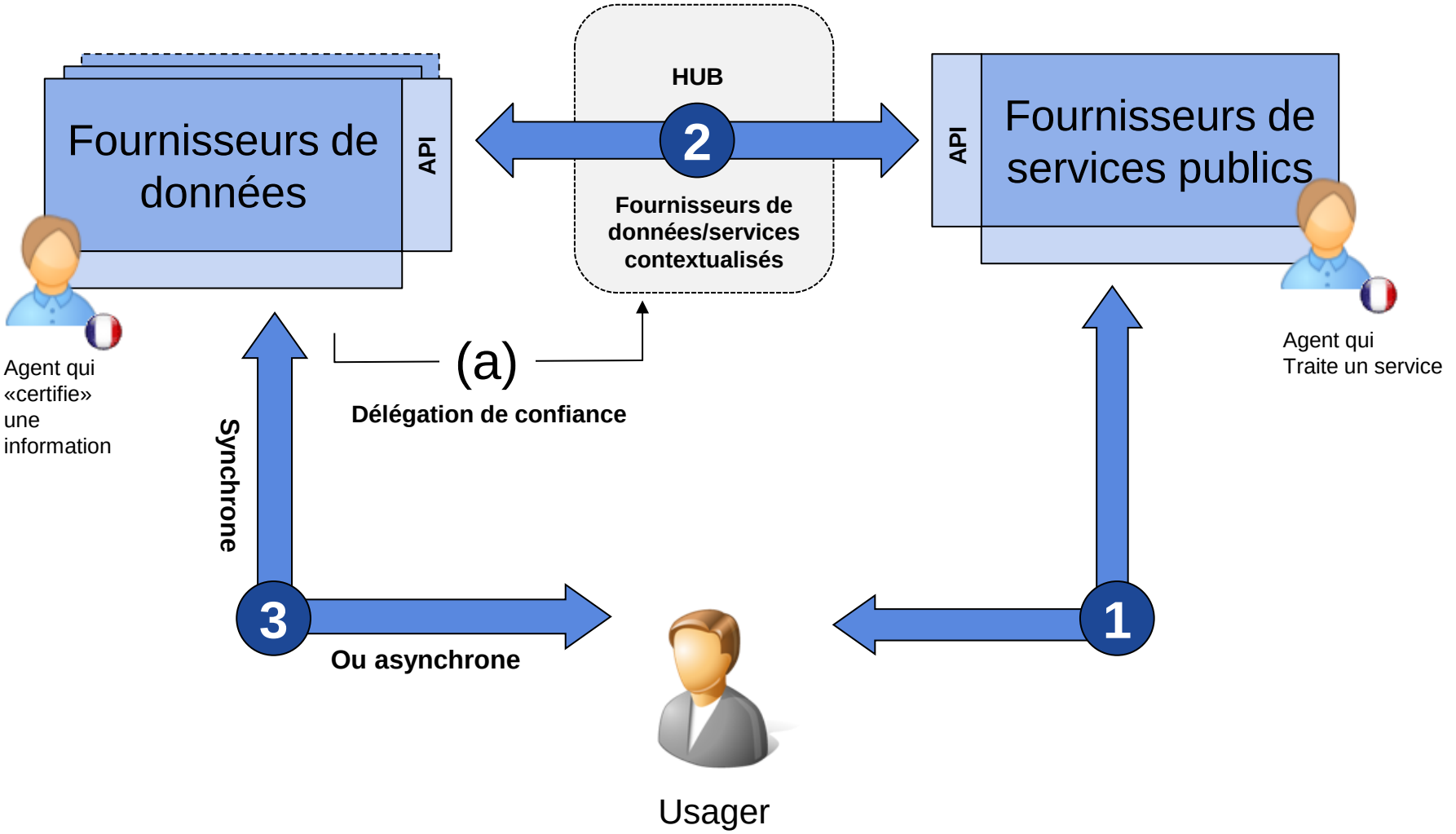

Contribution ouverte à commentaire

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

Quelques grands principes d'architecture
Les interactions principales (2/3)

1

Un usager reçoit (accède à) un service (auprès) d'un fournisseur de services publics, à ce titre l'usager échange de l'information (démarche, formulaire, pièces justificatives, questions/réponses, prestations, …) avec le fournisseur de services, avec ou sans l'intervention d'un agent.

2

Un fournisseur de services communique, à son rythme, avec un ou plusieurs fournisseurs de données pour vérifier ou récupérer de l'information strictement nécessaire, sous réserve qu'il soit habilité à le faire.
Ces dialogues peuvent être opérés par un fournisseur de données/services contextualisés au travers d'un HUB.

Ce principe d'architecture permet au fournisseur de données d'exposer les informations dans un format au plus près de ceux existants dans ses « legacy » systèmes sans avoir à s'adapter aux multiples usages qui pourraient en être fait. A charge, pour le fournisseur de données/services contextualisés via son hub de consolider et adapter les données en fonction des besoins et du droit à savoir des fournisseurs de services.

Contribution ouverte à commentaire

Quelques grands principes d'architecture
Les interactions principales (3/3)

(a) Les fournisseurs de données/services contextualisés assume la « délégation de confiance » accordé par le fournisseur de données « brutes ».

3

L'usager récupère les informations le concernant directement auprès des fournisseurs de données. Les informations ainsi récupérées par l'usager, « certifiées » ou non par un agent ou « signées » électroniquement, peuvent être transmises au fournisseur de services par l'usager.

Cette récupération d'information peut être réalisée par l'usager en accédant aux applications mises à sa disposition par le fournisseur de données (mode « synchrone ») ou par « abonnement » (mode « asynchrone » avec dépôt du document dans un porte documents ou « cloud personnel »).

Contribution ouverte à commentaire

Quelques grands principes d'architecture
La mutualisation des services (1/2) (Cf. commentaires page suivante)

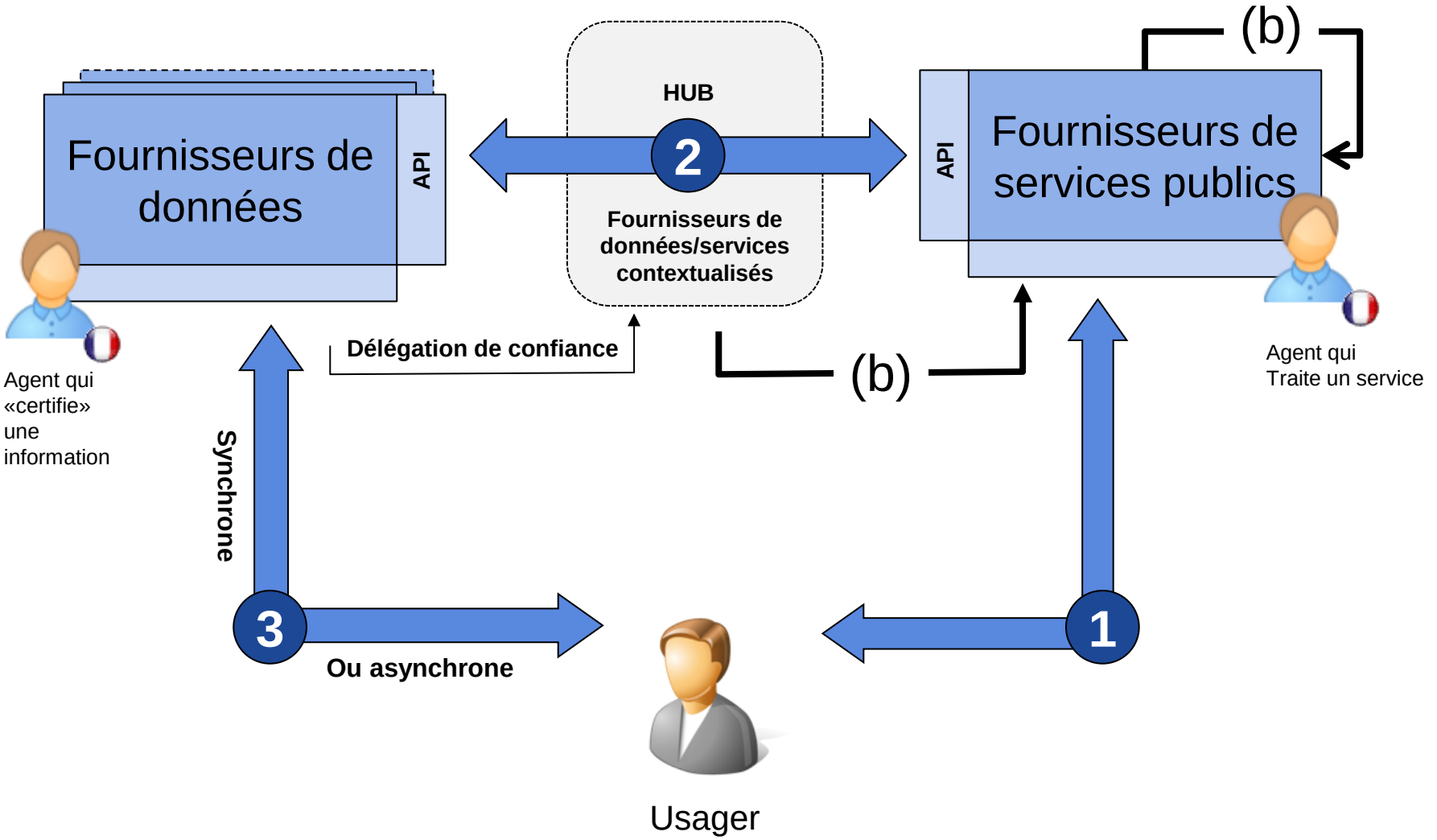

Contribution ouverte à commentaire

Quelques grands principes d'architecture
La mutualisation des services (2/2)

(b)

Les fournisseurs de données/services contextualisés (HUB) ou les fournisseurs de service peuvent mettre à disposition des services ou des composants ré employables par d'autres fournisseurs de services. Notamment les services génériques/transversaux qui ne sont pas liés à un processus métier (ou à une démarche) particulier, comme :

- des services dont un usager pourrait avoir besoin; exemples: un porte documents des titres d'identité (Carte d'identité, Passeport, Permis de Conduire, Titre de séjour) ou des diplômes; un tableau de bord (cockpit) des relations entre l'usager et les administrations ;
- des services dont un agent pourrait avoir besoin pour faciliter sa relation avec l'usager; exemple: une messagerie collaborative ;
- des services « fonctionnels»; exemple un moyen de paiement en ligne fourni aux administrations; ou encore un service de cartographie ou d'accès à un référentiel « adresses ».

Contribution ouverte à commentaire

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

Quelques grands principes d'architecture

L'échange de données sous contrôle de l'usager (1/2) (Cf. commentaires page suivante)

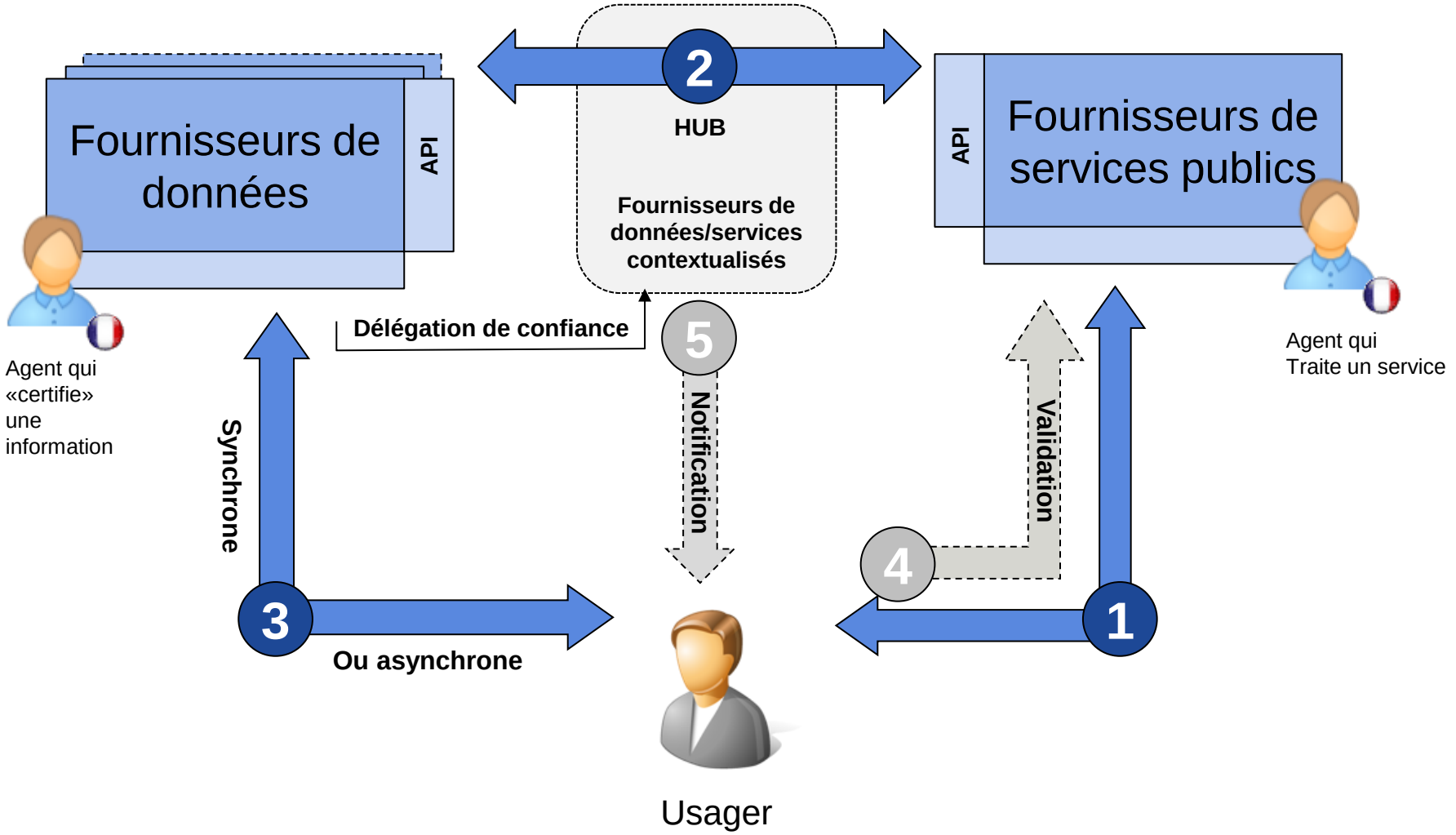

Contribution ouverte à commentaire

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

Quelques grands principes d'architecture
L'échange de données sous contrôle de l'usager (2/2)

4 L'usager peut autoriser (validation implicite ou explicite selon les cas) le fournisseur de services publics à accéder aux données le concernant et détenues par un fournisseur de données.

5 L'usager peut également être informé (notification émise à l'attention de l'usager) des échanges de données le concernant.

Ceci impose que l'Usager soit parfaitement identifié et authentifié, et que le mécanisme d'identification et d'authentification mis en œuvre soit reconnu par les différents fournisseurs de données, de services et de données/services contextualisés (HUB).

De plus, rien n'oblige à ce que les données récupérées directement par les fournisseurs de services auprès des fournisseurs de données soient soumises (voire tout simplement présentées) à la validation de l'usager.

Contribution ouverte à commentaire

Quelques grands principes d'architecture
Stratégie plateforme et fiabilisation des données (1/3) (Cf. commentaires page suivante)

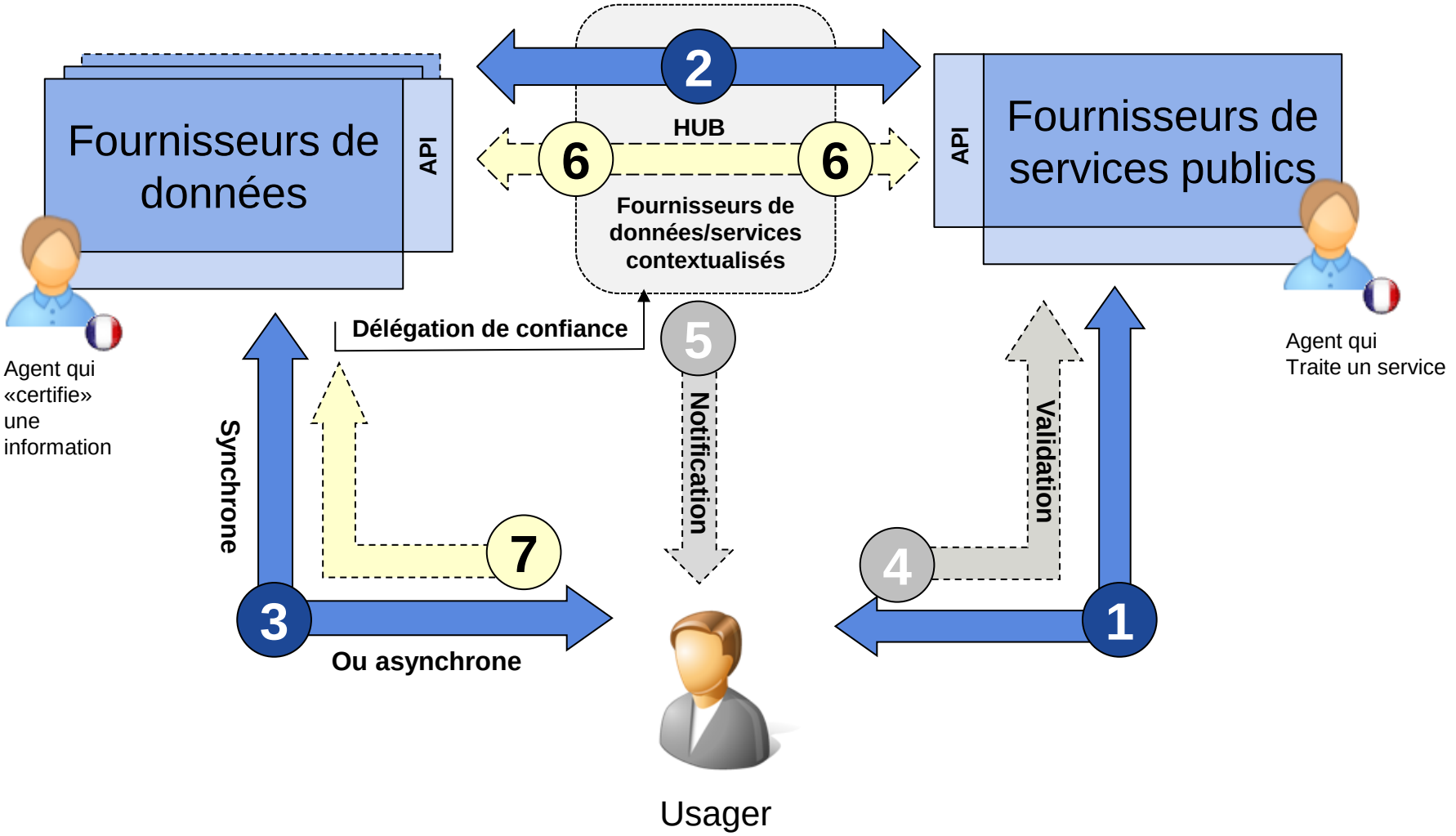

Contribution ouverte à commentaire

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

Quelques grands principes d'architecture
Stratégie plateforme et fiabilisation des données (2/3)

- **Quelle que soit l'interaction les divers fournisseurs impliqués ou l'usager peuvent constater que les informations échangées sont : incomplètes, incohérentes, périmées, ou erronées.**

  Nota : c'est parfois la volonté de l'usager d'avoir des informations multiples (par exemple les adresses) lorsque la loi ne l'interdit pas ou parce que la situation le justifie.

- **Les systèmes de gestion des interactions (i.e. via les API) doivent si possible permettre une mise à jour des informations :**

6 Entre fournisseurs de données et fournisseurs de services avec l'assentiment de l'usager via 4 et 5 quand ce sera nécessaire.

7 A l'initiative de l'usager directement auprès des fournisseurs de données.

L'usager (ou la « multitude ») participe ainsi directement à un meilleur rendu du service public attendu.

Contribution ouverte à commentaire

Quelques grands principes d'architecture
Stratégie plateforme et fiabilisation des données (3/3)

La stratégie plateforme contribue aussi bien à une fiabilisation des données qu'à une amélioration des services offerts.

La démarche de fiabilisation (ou la consolidation) des référentiels de données des administrations souvent plus longue, est dans certains cas déjà engagée localement.
Elle doit être encouragée et conduite en parallèle, sans pour autant être sur le chemin critique de la stratégie plateforme*.

* « l'ouverture des données » est un puissant outil de fiabilisation de leurs qualités.
Il est préférable, par exemple, de mettre à disposition des données d'usagers même fiable que dans 90% des cas, que de les bloquer en attendant une qualité hypothétique qualité proche de 100%. Cette circulation des données rendra déjà plus efficace les services pour 90% des usagers.

Contribution ouverte à commentaire

Quelques grands principes d'architecture
L'approche « multicanal » et « crosscanal » (1/2)

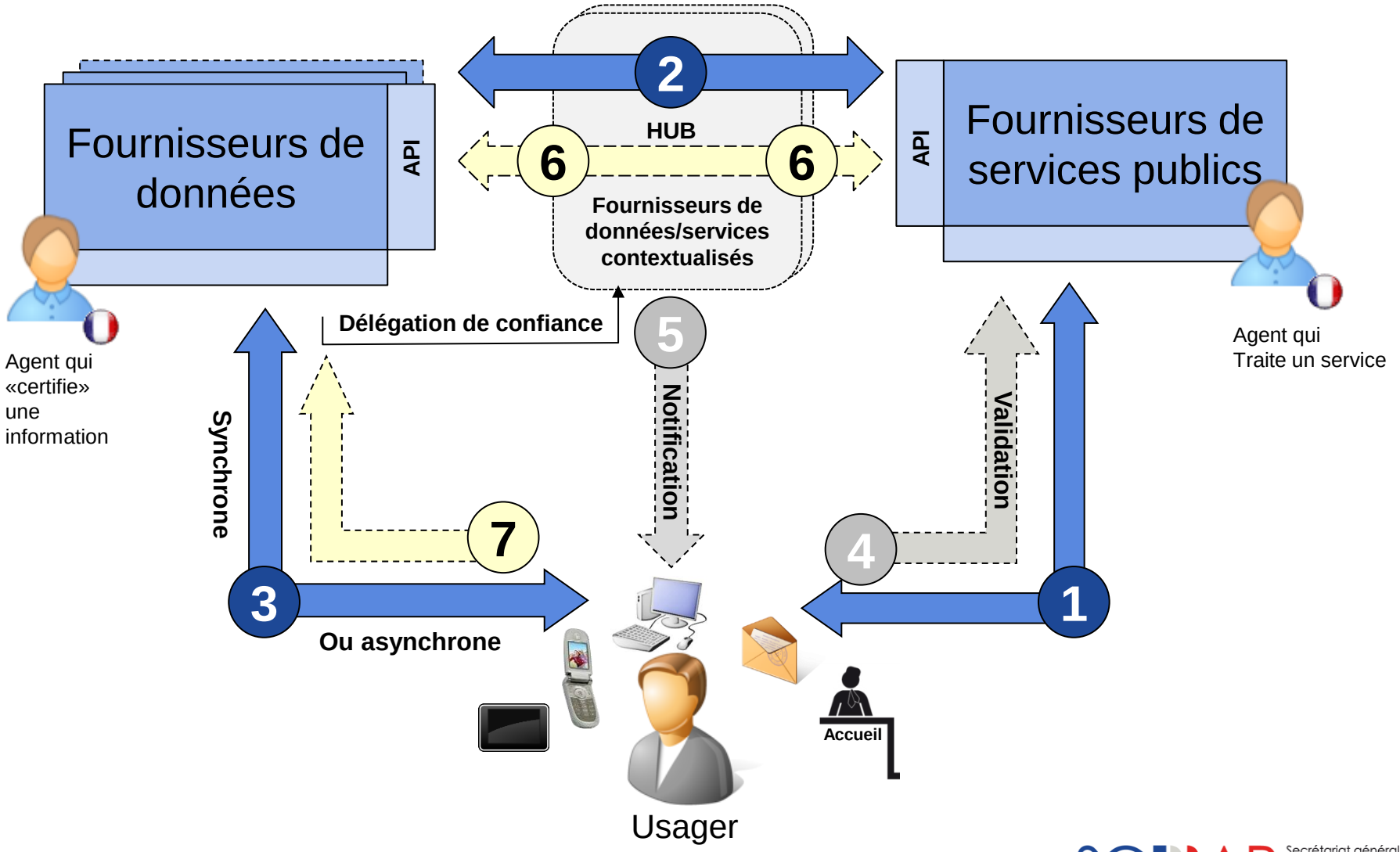

Contribution ouverte à commentaire

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

Quelques grands principes d'architecture
L'approche « multicanal » et « crosscanal » (2/2)

- **La nature des écosystèmes de services publics qui émergent :**

  - implique que l'usager puisse accéder aux données ou aux services via les canaux actuellement largement diffusés comme les téléphones intelligents, les tablettes, le WEB tout en restant attaché quand c'est nécessaire à un contact téléphonique, au guichet ou par courrier postal; notion « multicanal ».

  - induit également qu'un même processus (démarche) puisse être initié par exemple via le WEB se poursuivre sur téléphone intelligent et se terminer au guichet après une conversation téléphonique sans qu'il y ait rupture dans la construction et le suivi du dossier; notion « crosscanal »
    Remarque: il est dommage de constater qu'un usager pré-remplisse chez lui un formulaire, l'imprime, l'envoie ou le dépose au guichet, et qu'un agent ressaisisse l'information.

Contribution ouverte à commentaire

Quelques grands principes d'architecture
Les acteurs vs rôles

- **Cinq catégories d'acteurs sont ainsi définies (cf. en annexes) :**

  - Fournisseurs de données,
  - Fournisseurs de services publics,
  - Fournisseurs de données et/ou services contextualisés (HUB),
  - Utilisateurs en tant qu'Usager,
  - Utilisateurs en tant qu'Agent.

Un même acteur peut se retrouver selon les cas à assumer plusieurs rôles (une administration peut aussi bien être fournisseur de données que de services selon les cas).
…
A ce titre chacun est qualifié de co-constructeur. Il peut également être l'opérateur de la « prestation* » rendue, ou la déléguer.

* Par exemple : on entend par prestation le fait de fournir les données ou un service.

Contribution ouverte à commentaire

DISIC

Etat plateforme & Identité Numérique

1. La stratégie plateforme
2. Quelques grands principes d'architecture
3. **Univers fédéré d'API**
4. Les co-constructeurs
5. Identité numérique et France Connect
6. Synthèse
7. Annexes

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

Un univers fédéré d'API

Contribution ouverte à commentaire

Un univers fédéré d'API
Trois principaux niveaux d'API (1/2)

- **API « données »**
  - Interface d'accès à l'ensemble des données pouvant être exposées/consommées par un fournisseur (i.e. au plus près de la donnée « Brute »),
  - Sous responsabilité des responsables des zones fonctionnelles (RZF) du plan d'urbanisation.

- **API « contextualisée »**
  - Interface d'accès aux données strictement nécessaires dans un cadre métier précis (i.e. contextualise les données « brutes » fournies par une ou plusieurs API « données »),
  - Sous responsabilité du fournisseur de données ou d'un opérateur (par délégation de confiance).

- **API « service »**
  - Interface d'appel à un service offrant une valeur ajoutée,
  - Sous responsabilité du fournisseur.

API « données »

API « contextualisée »

API « service »

Contribution ouverte à commentaire

Un univers fédéré d'API
Trois principaux niveaux d'API (2/2)

- **Les API « service » n'ont pas vocation à utiliser directement les API « données ». Le passage via un HUB opérant des API « contextualisées » est à privilégier.**

- **Une API « service » peut appeler une ou plusieurs API « contextualisées » ou d'autres API « service ».**

- **Une API « contextualisée » peut être en relation avec une ou plusieurs API « données » d'un ou plusieurs fournisseurs de données, voire invoquer d'autres API contextualisées.**

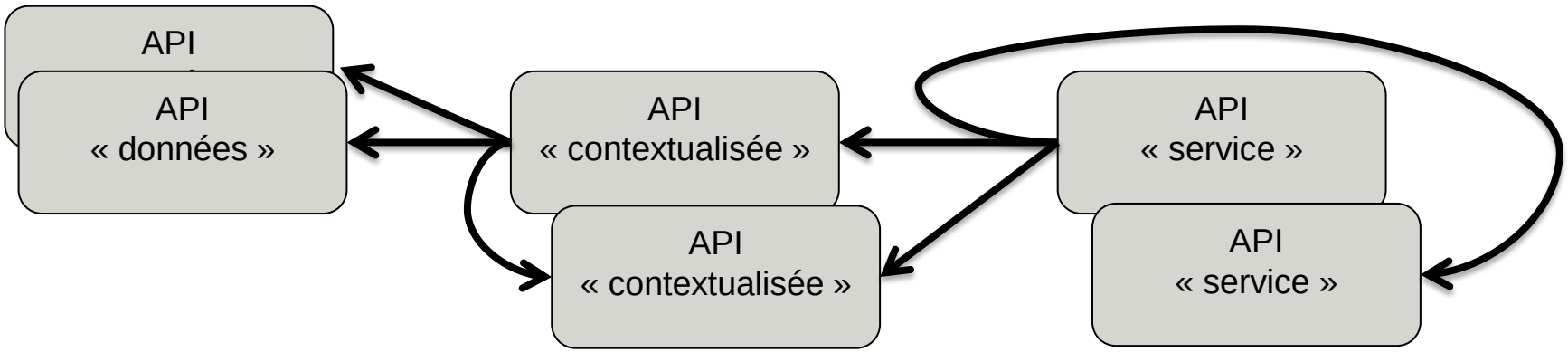

Contribution ouverte à commentaire

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

Un univers fédéré d'API
Règles d'architecture

- **Chaque composant doit :**

  - ❑ **Proposer des interfaces open source (pour pouvoir être implémenté par tous) conforme au RGI (qui va évoluer en conséquence),**
  - ❑ **Fournir une documentation de l'interface publique disponible dans une forge,**
  - ❑ **Être instanciable dans la plupart des langages notamment pour le multicanal,**
  - ❑ **Prendre en compte impérativement le RGAA (Référentiel d'Accessibilité).**

Chaque choix fera l'objet d'une publication officielle par la DISIC, dans le cadre du RGI ou d'autres documents normatifs.
Ces choix pourront s'étendre à d'autres domaines que ceux traités par la stratégie plateforme.
Les mécanismes d'interopérabilité déjà existants et éprouvés (exemple : InterOps) sont dans un premier temps pris en compte. Ils seront, au cas par cas, amenés à définir une trajectoire de mise en conformité.

RGI = Référentiel Général d'Interopérabilité

Contribution ouverte à commentaire

Un univers fédéré d'API
Des choix technologiques conformes aux standards
Exemples à confirmer dans les futurs documents normatifs

- **Pour les échanges asynchrones :**
  - **PEC : plate-forme d'échange et de confiance, (opérée actuellement par la DILA), disponible pour toutes les administrations et collectivités (via les départements).**

- **Pour les échanges synchrones :**
  - **REST, car :**
    - Simple,
    - Implémenté dans tous les langages,
    - Basé sur des URIs,
    - Réponses typées (JSON, XML, PDF, …),
    - Verbes HTTP (GET, PUT, POST, DELETE),
    - Avec des possibilités de cache,
    - Erreurs définies (200, 404, 418, …).

- **Pour les données structurées :**
  - **JSON, car :**
    - Simple,
    - Implémenté dans tous les langages,
    - Plus léger que XML et plus facilement « parsable ».

Contribution ouverte à commentaire

Un univers fédéré d'API
Des mécanismes normalisés via les API pour respecter les grands principes d'architecture

- **Pour l'identification et l'authentification des usagers,**
- **Pour le suivi et la traçabilité des informations concernant un usager parfaitement identifié et authentifié,**
- **Pour la mise à jour éventuelle des informations à l'initiative (et donc validée) par l'Usager,**
- **Pour le suivi de la « délégation de confiance » des fournisseurs de données vers les fournisseurs de données/services contextualisés,**
- **Et plus globalement pour le suivi des appels d'API à API quel qu'elles soient.**

Contribution ouverte à commentaire

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

Un univers fédéré d'API
Des outils unifiés à mettre en place

etatplateforme.gouv.fr (début 2015)

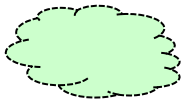

Composants/Services Mutualisables/Réemployables (Librairies « multicanaux »)

Forge
(à choisir)

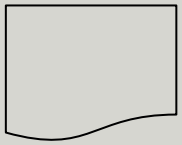

Méthodes, cadres, Doctrines, technologies

Base de Documentation

Services génériques

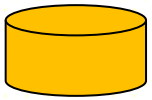

Catalogues de données et services

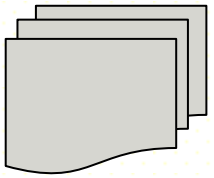

- **Conventions / Contrats**
- **SLA**
- **Suivi consommation**
- **…**

Place de marché
(appellation à définir)

Disposer d'un espace de co-construction partagé et accessible à tous.

Contribution ouverte à commentaire

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

Etat plateforme & Identité Numérique

1. La stratégie plateforme
2. Quelques grands principes d'architecture
3. Univers fédéré d'API
4. **Les co-constructeurs**
5. Identité numérique et France Connect
6. Synthèse :
   - Les grands chantiers
   - Les facteurs clés de succès
7. Annexes

Les co-constructeurs…
Nous sommes tous des co-constructeurs !

- De nombreux acteurs peuvent jouer les rôles décrits précédemment. En premier lieu, il convient de rappeler que chacun d'eux est un co-constructeur et peut opérer la prestation offerte.

- Par extension, tous les industriels ou les prestataires du secteur des technologies peuvent contribuer de manière directe (par exemple : les éditeurs qui peuvent prévoir dans leur politique éditoriale un ralliement aux services offerts par l'Etat plateforme) ou indirecte (par exemple : les intégrateurs qui développent une solution pour un fournisseur de services).

- D'autres communautés (développeurs, recherche, entreprises innovantes,…) peuvent également proposer d'intégrer des composants ou services génériques.

- L'Etat plateforme décline, intègre, contribue ou utilise les travaux menés par les instances internationales.

Contribution ouverte à commentaire

Les co-constructeurs …
Autres rôles/acteurs essentiels.

- **Un responsable de l'architecture d'ensemble de l'Etat plateforme.**

- **Un responsable de la stratégie métier apte à impulser par exemple :**

  - de nouveaux usages,
  - l'émergence de nouveaux services notamment pour les services génériques,
  - la création ex-nihilo de fournisseurs de donnés/services contextualisés avec la mise à disposition de HUB comme apientreprise et apiparticulier lancés au sein du SGMAP.

- **Les Responsables de Zones Fonctionnelles (RZF) au sein des administrations (cf. définition en annexe).**

- **L'administrateur général des données pour accompagner l'exposition de données au travers des API.**

Contribution ouverte à commentaire

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

Les co-constructeurs …
Un changement de paradigme dans les méthodes de travail (1/2)

- **Les approches « agiles » ou « Lean » sont à encourager et multiplier :**
  - Équipes restreintes pluridisciplinaires intégrés sur un périmètre limité,
  - Favorisant l'expérimentation et le retour arrière : « *test and learn* »,
  - La possibilité de s'organiser si nécessaire en mode « *startup* ».

- **La stratégie plateforme propose un cadre à ce changement de paradigme.**

Le très grand nombre d'acteurs, la diversité des modes de fonctionnement et de rapport au temps, la variété des enjeux métiers, et la complexité de la réglementation nationale et internationale amènent à adopter des démarches plus agiles, ouvertes, plus décentralisées et «responsabilisantes», favorisant le développement du potentiel de situation de chacun des acteurs dans un cadre et une vision partagée.

Contribution ouverte à commentaire

Les co-constructeurs …
Un changement de paradigme dans les méthodes de travail (2/2)

- **Soutenir la mise en œuvre (des) structure(s) d'accueil (« incubateur ») pour les initiatives lancées en mode Start-up(s) qui proposerai(en)t :**

  - Un plateau (« hôtelier ») apportant les énergies de base (locaux, infrastructures matérielles et logicielles de développement et d'intégration, nom de domaine, etc.) où pourrait s'installer les équipes de réalisation des start-up(s) ;
  - Du soutien en compétences d'architecture dont liens avec des points de contact dans les administrations (« check point »), et éventuelle force de frappe de développement en « devops » ;
  - Soutien au passage à un fonctionnement pré-industriel.

  Nota : dès le « succès » confirmé d'une start-up, il convient d'anticiper la désignation (voire la création) d'un acteur/opérateur métier et/ou d'un acteur/opérateur technique (selon les cas).

  A charge pour chaque responsable d'une initiative éligible au mode start-up d'organiser son projet avec l'assistance ou non d'un coach, de le piloter, d'animer les openlabs, de conduire les expérimentations, etc.

- **Concrétiser les bonnes idées issues d'hackathons organisés régulièrement et ouverts à tous (administrations, collectivités, industriels,…)**

Contribution ouverte à commentaire

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

DISIC

Etat plateforme & Identité Numérique

1. La stratégie plateforme
2. Quelques grands principes d'architecture
3. Univers fédéré d'API
4. Les co-constructeurs
5. **Identité numérique et France Connect**
6. Synthèse
7. Annexes

Identité numérique et France Connect
Trois objectifs principaux

- **France Connect offre la possibilité aux usagers de se connecter à toutes les administrations à l'aide d'un seul bouton.**

- **Fortes de l'identité transmise via France Connect, les autorités administratives peuvent fournir de nouveaux services personnalisés aux usagers, ne leurs demandant pas de justificatifs d'identité.**

- **Pour les usagers et les autorités administratives, FranceConnect assure la traçabilité et la transparence des données manipulées lors des démarches en ligne quel que soit le canal.**

Contribution ouverte à commentaire

Identité numérique et France Connect
Principe de fonctionnement du bouton FranceConnect

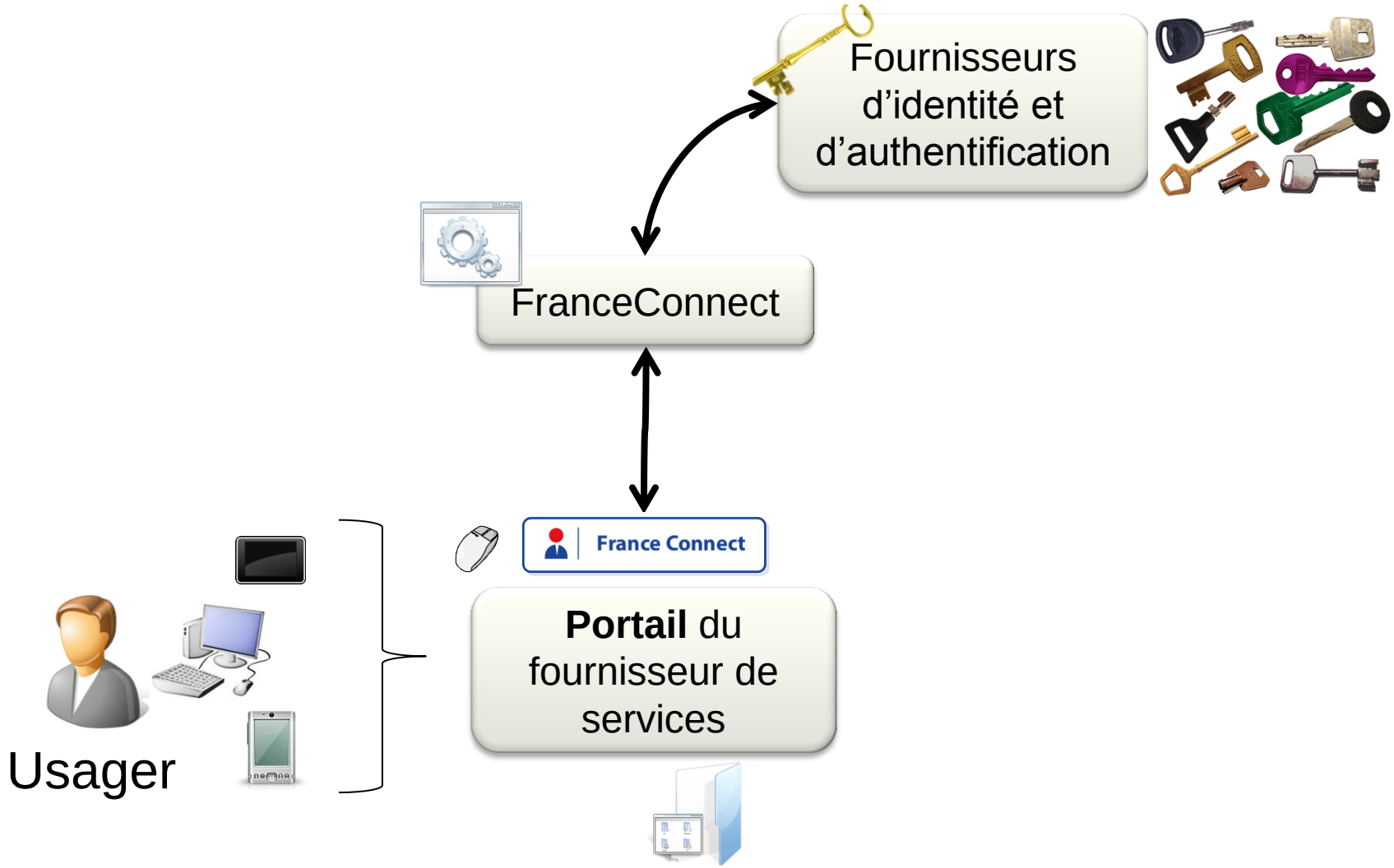

Contribution ouverte à commentaire

Identité numérique et France Connect
Principe de fonctionnement : consentement, transparence et traçabilité

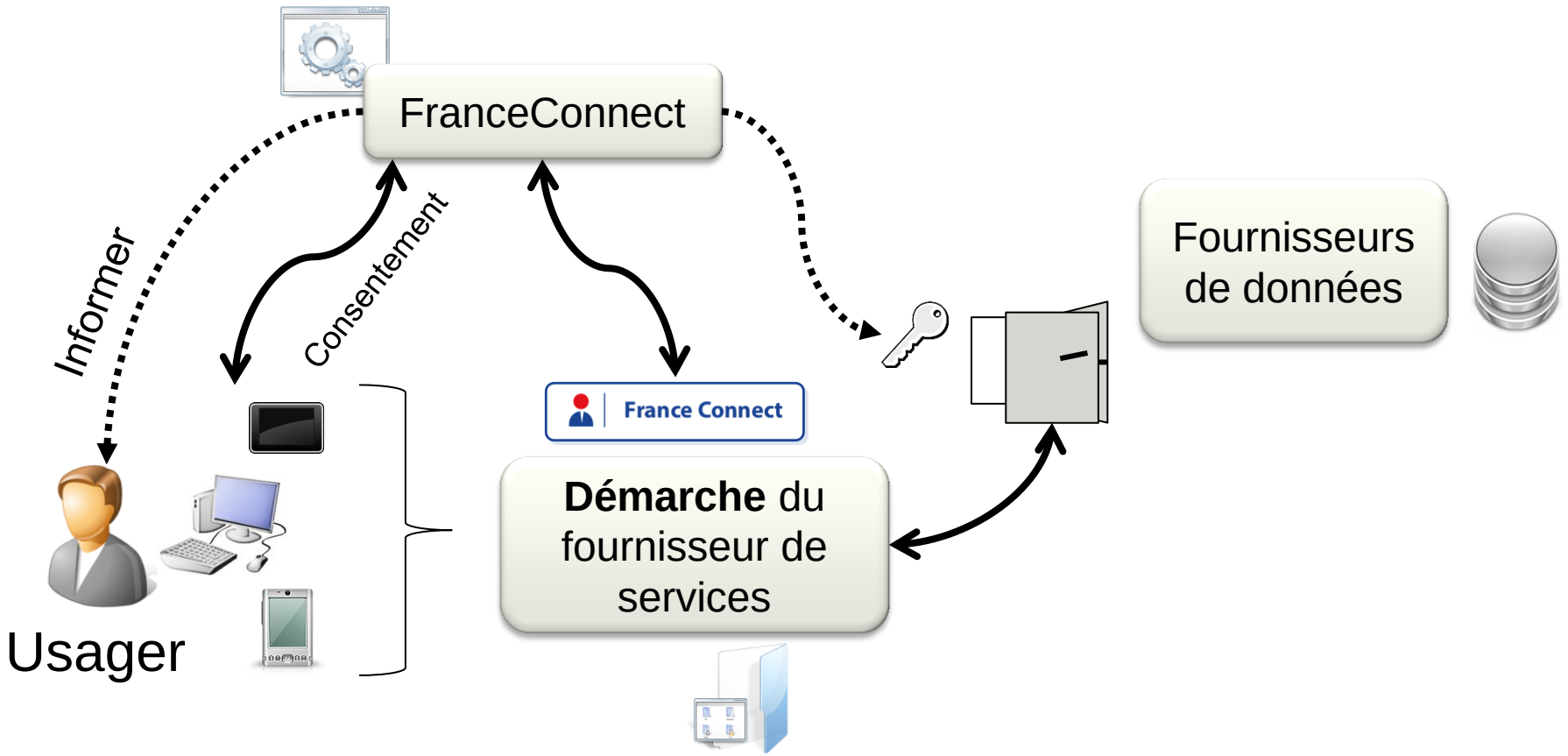

Contribution ouverte à commentaire

DISIC

Etat plateforme & Identité Numérique

1. La stratégie plateforme
2. Quelques grands principes d'architecture
3. Univers fédéré d'API
4. Les co-constructeurs
5. Identité numérique et France Connect
6. Synthèse
7. Annexes

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

Synthèse : Facteurs clés de succès

- **Les quatre chantiers clefs sont lancés : définition du cadre d'architecture du SI de l'Etat ; France Connect ; API d'exposition de données ; plusieurs initiatives en mode « startup ».**
- **Décret du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'Etat.**
- **La création de la fonction « Administrateur Général des Données ».**
- **Des financements accessibles via le PIA ou l'UE.**
- **Une dynamique de réforme générant de nouveaux usages, comme par exemple Dîtes-le-nous-une-fois, ou encore, la Déclaration Sociale Nominative.**
- **Une adhésion forte de la communauté des informaticiens de l'Etat.**

Contribution ouverte à commentaire

Etat plateforme & Identité Numérique

1. La stratégie plateforme
2. Quelques grands principes d'architecture
3. Univers fédéré d'API
4. Les co-constructeurs
5. Identité numérique et France Connect
6. Synthèse
7. Annexes

Démarches internationales (1/2)

- **eIDAS (Electronic identification and trust services) :**

  Adopté le 23 juillet 2014 par le conseil de l'union européenne, eIDAS est un règlement sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur. Ce règlement annulera et remplacera la Directive 1999/93/EC le 1er juillet 2016.

  eIDAS a pour but d'harmoniser la sécurité des transactions électroniques au sein de l'union européenne en fournissant aux ressortissants européens (particuliers et professionnels), une identité numérique unique.

  eIDAS permet aux états membres de l'union européenne d'autoriser l'accès à leurs services en ligne, soit via leurs propres moyens d'identification/authentification soit via les moyens d'identification/authentification des autres Etats membres. Il existe trois niveaux d'authentification : faible, substantiel et forte. Les définitions de ces niveaux sont en cours de rédaction.

  De plus, le règlement eIDAS énumère les services électroniques de confiance suivants :

  - signatures électroniques,
  - cachets électroniques,
  - horodatages électroniques,
  - services d'envoi recommandé électronique,
  - authentification de site internet.

  Il définit pour chacun les exigences et objectifs de confiance que doivent respecter les prestataires offrant ces services.

  Enfin, chaque Etat membre doit désigner un organisme de surveillance qui est dès lors chargé de surveiller dans l'Etat membre respectif les prestataires offrant des services tombant dans le champ d'application de ce règlement.

Contribution ouverte à commentaire

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

Annexes démarches internationales (2/2)

- **PSI (Public Sector Information) :**

  PSI est une directive du parlement européen (2003/98/CE). On peut la définir comme un ensemble minimal de règles pour la réutilisation de documents que le secteur public collecte, produit, reproduit, fournit pour toute sorte d'activités ayant trait à ses missions institutionnelles.

  La philosophie est la même que celle de l'open data.

- **ISA (Interoperability Solutions for European Public Administrations) :**

  ISA est un programme qui promeut l'intéropérabilité de solutions fournies par les administrations Européenne aux travers de plus de quarante actions.

Contribution ouverte à commentaire

Annexes
Définitions (1/4)

- **Fournisseur de données qui peut être une administration (par exemple, la DGFiP pour les avis d'imposition ou les attestations fiscales) ou un opérateur détenteur de l'information (par exemple, la CAF ou Pôle Emploi dont les attestations sont souvent requises), ou tout autre acteur privé ou public (par exemple, les émetteurs de factures servant de justificatif de domicile).**

- **Fournisseur de services publics apte à délivrer ou à opérer un service de manière directe ou indirecte : administrations, opérateurs, associations, entreprises du secteur privé qui agissent par délégation ou comme intermédiaires reconnus (par exemple, les places de marchés avec MPS).**

Contribution ouverte à commentaire

Annexes
Définitions (2/4)

- **<u>Le fournisseur de données/services contextualisés</u> joue un rôle « d'intermédiation » entre un ou plusieurs fournisseurs de données et un ou plusieurs fournisseurs de services publics (par exemple « apientreprises » de MPS), pour :**
  - ❑ éviter la multiplicité des liens directs entre tous les fournisseurs potentiels de données, et tous les fournisseurs de services,
  - ❑ permettre aux fournisseurs de données d'exposer de manière relativement « standardisée » (i.e. « brutes ») les informations dont ils disposent sans être dépendants de tous les besoins potentiels des fournisseurs de services souvent conditionnés par une règlementation rigoureuse « du droit à en connaître »,
  - ❑ consolider ou filtrer des informations de plusieurs sources,
  - ❑ favoriser l'émergence rapide de nouveaux usages/services numériques s'appuyant sur des données déjà mises à disposition,
  - ❑ faciliter le traçabilité par l'usager des informations diffusées ou échangées, quelles que soient les interactions « utilisées ».

  A ce titre, il doit assumer « la délégation de confiance » du(es) fournisseur(s) de données d'origine quant à la bonne transmission des informations et au respect des conditions d'accès à cette information.

Contribution ouverte à commentaire

Annexes
Définitions (3/4)

- **<u>L'utilisateur en tant qu'usager</u> qui représente soit lui-même en tant que particulier ou entreprise individuelle, soit une autre personne, soit une personne morale (entreprise, association,…).**

- **<u>L'utilisateur en tant qu'agent</u> :**
  - peut intervenir dans le traitement d'un service (de la demande jusqu'à la délivrance),
  - resterait parfois « l'interface » pour fournir des informations ou certifier des informations (cas d'une « rencontre physique » requise avec un agent « assermenté » pour certifier la photo d'identité par exemple).

Nota 1 : Ainsi défini, le rôle de l'agent peut aussi être vu comme le représentant d'un fournisseur de données ou de services.

Nota 2 : Même dans un écosystème de services numériques dont un des buts est la dématérialisation de bout en bout, le rôle de l'agent reste central tout en évoluant.

Contribution ouverte à commentaire

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr

Annexes
Définitions (4/4)

- **Des « Responsables de Zones Fonctionnelles » (RZF)**

  - La modernisation du système d'information de l'État, par nature complexe, impose de bien connaître les fonctions rendues et les données gérées par ce vaste système.
  - Ces fonctions rendues et ces données gérées sont plus stables dans le temps que l'organisation des structures, les activités métiers, ou encore, les solutions techniques et technologiques choisies. C'est la raison pour laquelle la démarche d'urbanisation* du SI de l'État s'appuie tout particulièrement sur ce découpage fonctionnel matérialisé à travers une cartographie d'ensemble, appelée « Plan d'Occupation des Sols » du SI de l'État.
  - L'organisation et la gouvernance de cette démarche de transformation identifie un rôle particulier, appelé « Responsable de zone fonctionnelle ». Il exerce une responsabilité de maîtrise d'ouvrage stratégique sur un ensemble fonctionnel, pour le compte de l'ensemble de l'État :
    - Connaître et faire connaître le patrimoine correspondant (processus, fonctions, données, applications).
    - Co-construire la cible de modernisation, de transformation, de mutualisation, de rationalisation : notamment concernant la gestion des données, avec l'ensemble des contributeurs à cet ensemble, cette zone fonctionnelle.
    - S'assurer que la trajectoire de transformation des différents contributeurs est cohérente et aligner sur la cible.
  - Il doit tout particulièrement, dans le cadre de la stratégie Plateforme
    - S'assurer que les données gérées dans sa zone de responsabilité, soient rendues accessibles de manière cohérente, sous forme d'API et dans les meilleurs conditions de réalisations (qualité, coûts, délais) possibles.

* Se référer au Cadre Commun d'Urbanisation du SI de l'Etat
http://references.modernisation.gouv.fr/urbanisation-du-systeme-dinformation-de-letat

Contribution ouverte à commentaire

SGMAP Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique www.modernisation.gouv.fr